Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260605-DEL_2026_59-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage :
28 mai 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-sept heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SIMON Sophie, adjointe au Maire.

Présents : Mme SIMON Sophie, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie.
Absents : M. DELISLE Hervé, M. BOULANGER Jean François, M. LE GOFF Didier, M. BOIREAU Thomas

M. DELISLE Hervé a donné procuration Mme SIMON Sophie
M. LE GOFF Didier a donné procuration Mme MONTREER Muriel
M. BOULANGER Jean-François a donné procuration Mme GLORION Maryvonne

Mme BELLEC Carine est nommée Secrétaire de Séance.

Mise en œuvre du dispositif « Mission Argent de poche »

Le service jeunesse du CIAS a expérimenté depuis l'été 2021 le dispositif ***« Mission Argent de poche ».***

Compte tenu du bilan positif de cette expérimentation et de la volonté exprimée de nombreuses communes de faire perdurer le projet, le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté reconduit le dispositif durant l'été 2026.

Les missions « Argent de poche » créent la possibilité pour des adolescents d'effectuer, durant les vacances scolaires, des petits chantiers de proximité (½ journée) concourant à l'amélioration de leur cadre de vie. En contrepartie, les jeunes reçoivent indemnisation par jeune de 15€ par 1⁄2 journée.

A travers ce dispositif, les jeunes s'impliquent dans leur commune et créent des liens avec les services administratifs ou techniques des communes qui les encadrent.
Les missions « Argent de poche » permettent de sensibiliser les jeunes au respect des biens communs et de modifier leur regard sur l'action publique en renforçant leur sens civique. Elles participent ainsi à la lutte contre les incivilités.

Pour ce faire, il est proposé d'engager un partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en place du dispositif « Missions Argent de Poche » sur la commune

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260605-DEL_2026_59-DE

- APPROUVE l'affiliation à l'Association Ligue de l'Enseignement pour l'année 2026-2027,
- APPROUVE les termes de la convention de partenariat « Mission Argent de poche » à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune,
- ALLOUE un budget de 840 € pour 56 missions,
- AUTORISE le versement de cette somme à la Ligue de l'Enseignement, conformément aux termes de la convention,
- DIT que les crédits budgétaires sont ouverts au Budget Primitif 2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire

H. DELISLE

La secrétaire de séance

C. BELLEC

